

VINCENT CHAUVET – CANDIDAT 2eme CIRCONSCRIPTION

1/ Commerce et services de proximité

Que comptez-vous faire pour développer le commerce de proximité et les services au public en milieu rural ?

Le maintien du commerce de proximité dans notre région est un préalable au développement du Charolais-Brionnais et à la vitalité de nos communes.

Pour ce faire, il faut libérer les obstacles à la croissance des TPE : réduction des charges qui pèsent sur les indépendants, suppression de la caisse qui gère le Régime Social des Indépendants (RSI), allègement et simplification des formalités administratives, création d'un droit à l'erreur dans la relation avec l'administration...

Il faut permettre également chaque année à tous les artisans et commerçants d'opter pour le régime fiscal de la microentreprise dont les plafonds seront doublés.

Quant aux services publics, le mot d'ordre est clair : désenclaver en utilisant la présence physique et le numérique.

L'accès de tous aux services essentiels à la vie quotidienne doit être garanti : poste, prestations sociales, écoles, cabinets médicaux, accès à l'emploi...

Dans le même temps, il convient d'accélérer le déploiement du plan Très Haut Débit. 30% seulement des ménages et entreprises dans les territoires ruraux ont accès à l'Internet très haut débit (FttH, réseaux câblés ou réseaux cuivre proposant du VDSL2). C'est deux fois moins qu'en zone urbaine. Nous devons non seulement tenir l'engagement de raccorder à la fibre les habitants des communes autour de Bourbon-Lancy, La Clayette et Chauffailles d'ici 2020, puis le reste de la deuxième circonscription avant 2022, mais nous devons également aller beaucoup plus vite pour raccorder à la fibre les entreprises du territoire, lorsque cela est possible techniquement, grâce à un appui financier plus important de l'Etat et de l'Union européenne.

En matière de santé, la lutte contre la désertification médicale doit être l'une de nos priorités. Beaucoup de nos concitoyens s'inquiètent du vieillissement de leurs médecins, de la fermeture de cabinets et de leur non-remplacement comme à Iguerande encore récemment. Les solutions existent : création de maisons de santé pluridisciplinaires dans les zones tendues comme à Charolles, dispositifs d'incitations à l'installation de jeunes médecins ou encore la télémédecine, comme à la maison médicalisée de Digoin, qui offre une réelle opportunité dans le suivi des patients.

Soutenez-vous la proposition de l'UMCR 71 de rétablir la remise des cartes nationales d'identité aux habitants, en proximité, dans chacune des 567 Mairies de Saône-et-Loire ?

La révision du mode de délivrance des cartes nationales d'identité (CNI) est la conséquence de la création, fin 2016, du fichier des titres électroniques sécurisés, mesure prise dans le

contexte de recrudescence des attaques terroristes sur notre sol. Depuis le 1^{er} mars 2017, seules 26 communes équipées d'un dispositif de recueil des empreintes digitales sont habilitées à les délivrer dans le département.

Il est impossible de prétendre conserver un service public de proximité et de qualité en réduisant de 567 à 26 le nombre de communes du département en capacité de délivrer les cartes d'identité. Ce maillage territorial n'est pas satisfaisant pour nos concitoyens : nos personnes âgées, handicapées ou isolées sont les premières touchées par cette mesure. Les habitants de nos communes rurales ne sont pas des citoyens de seconde zone de la République. Ils doivent pouvoir bénéficier d'un accès aux mêmes services.

Une réévaluation de la situation, en concertation étroite avec la Préfecture de Saône-et-Loire et les élus locaux, est indispensable pour renforcer le maillage des bornes biométriques dans les cantons. Entre 26 et 567 communes, il y a à mon sens un meilleur équilibre à trouver.

2/ Vie des communes et égalité des territoires... ?

Dans le cadre de la réforme annoncée de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes, estimez-vous que chaque habitant d'une commune a la même valeur selon qu'il habite à la ville ou à la campagne ? En clair, êtes-vous d'accord pour en finir avec la discrimination des dotations par habitant, qui conduit l'Etat lorsqu'il attribue aujourd'hui une dotation à une commune rurale de 1€ par habitant, à attribuer dans le même temps pour une ville une dotation de 2€ par habitant.

Ces dernières années, les pouvoirs publics ont fait porter le débat sur la Dotation globale de fonctionnement des communes sous un angle purement comptable, celui de la baisse brutale des dotations, tout en remettant à demain une éventuelle réforme. Le cœur de la discussion doit plutôt se concentrer sur les deux défauts majeurs de la DGF : son manque de lisibilité et son iniquité dans le mode de répartition. Elle se traduit, en effet, par une inégalité de traitement notable des communes, en fonction de leur taille et de leurs richesses. J'observe que la deuxième circonscription de Saône-et-Loire est particulièrement concernée par ces règles.

Une réforme de la DGF doit intervenir pour mieux prendre en compte les spécificités de nos communes rurales qui disposent souvent de ressources propres faibles. Pour être direct, donner moins aux collectivités les plus riches et donner davantage aux plus pauvres.

3/ Démocratie locale et intercommunalité

Les gouvernements successifs ont encouragé le développement tous azimuts de l'intercommunalité : agrandissement tous les 2 ans des intercommunalités (certains rêvent de 6 grandes intercommunalités en Saône-et-Loire), transferts automatiques de compétences de la commune vers l'intercommunalité... avec comme corollaire la politisation, la technocratisation de l'échelon communautaire, et la dérive des charges...

Dans ce contexte, que pensez-vous du mode de désignation des Conseillers communautaires et du Président de Communauté de communes ? Souhaitez-vous leur élection au suffrage universel direct indépendamment du vote communal ? Ou souhaitez-vous que les conseillers communautaires continuent à émaner des élections municipales ?

La mise en œuvre du Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de Saône-et-Loire depuis le 1^{er} janvier 2017, répond aux orientations définies par la loi NOTRe du 7 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la République. Notre département repose désormais sur une organisation de 19 intercommunalités contre 31 jusqu'à présent. Ce mouvement de concentration est allé un peu trop loin, certaines intercommunalités dépassant largement les bassins de vie et d'emploi et rendant difficile la mise en oeuvre d'une politique cohérente et efficace à l'échelle de la nouvelle intercommunalité. Par ailleurs, certains choix de regroupement paraissent discutables, les limites intercommunales ne se superposant parfois pas aux autres délimitations administratives.

Ces nouvelles intercommunalités se sont éloignées du citoyen, il n'est pas certain que la démocratie locale y ait gagné.

De ce point de vue, il y a effectivement un vrai risque de politisation et de technocratisation de l'échelon communautaire dans des intercommunalités désormais plus étendues. La mutualisation des services peut engendrer des économies, mais dans le même temps elle peut aussi enfanter une bureaucratie plus coûteuse.

Je crois à une intercommunalité constructive qui soutient et accompagne les projets de développement de nos territoires. mais je crois aussi à la force de nos communes rurales échelon de proximité indispensable au service de nos concitoyens. *A contrario*, je ne crois pas à une intercommunalité contraignante qui dicterait les politiques de nos maires et qui s'apparenterait à un énième étage du millefeuille administratif.

La question de l'élection des conseillers communautaires au suffrage universel direct est posée depuis longtemps. Elle pourrait se concevoir sur des territoires pertinents et identifiables facilement par les habitants, ce qui ne semble pas être le cas aujourd'hui. Il faudrait également éviter qu'une telle réforme ne vienne remettre en cause la légitimité des maires.

Vincent Chauvet